

ADMINISTRATION CENTRALE Division de la Normalisation
BUREAU DES PROTOCOLES
7574 Route de Paslaz - 30300 Paslaz

DATE : 08 DÉCEMBRE 2025 HEURE :
11:24 (GMT+1) DESTINATAIRE :
PUBLIC / USAGERS

NOTE DE DOCTRINE

(RECTIFICATIF DES STATUTS)

OBJET : DÉFINITION ET APPLICATION DU CADRE NORMATIF DE L'ART
PROTOCOLAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF : Le présent document a pour vocation d'annuler et de remplacer les définitions antérieures relatives à l'Art Conceptuel. Il établit la primauté de la procédure administrative sur l'expérience poétique.

Il est porté à la connaissance des usagers l'entrée en vigueur immédiate de l'ère de la "Réalité Scriptée".

[CLASSIFICATION : DOCUMENT PUBLIC]

AUTORITÉ DE VALIDATION : G. FALQUE *Directeur du Bureau des Protocoles*

REF INTERNE : THEO-2025-BX (Copie 1/1)



I. ANALYSE DU CONTEXTE : LA "RÉALITÉ SCRIPTÉE"

OBSERVATION CLINIQUE : Il est porté à l'attention du public que l'ère de l'improvisation et du libre arbitre poétique est officiellement close.

L'usager contemporain n'agit plus par volonté propre, mais en réponse à des stimuli algorithmiques permanents. Nous vivons sous un régime d'instructions continues.

RELEVÉ DES INSTRUCTIONS QUOTIDIENNES :

[x] INSTRUCTION DE NAVIGATION (GPS) : Ordre reçu : "*Tournez à gauche à 50 mètres.*" **Exécution :** Immédiate.

[x] INSTRUCTION ÉMOTIONNELLE (ALGORITHMES) : Ordre reçu : "*Vous devriez aimer ce contenu.*" **Exécution :** Validation par "Like".

[x] INSTRUCTION BIOLOGIQUE (MONTRE CONNECTÉE) : Ordre reçu : "*Il est temps de vous lever / Respirez.*" **Exécution :** Verticalisation immédiate du corps.

[x] INSTRUCTION D'IDENTITÉ (CAPTCHA) : Ordre reçu : "*Sélectionnez toutes les images montrant des feux de circulation.*" **Exécution :** Travail gratuit de reconnaissance d'image.

[x] INSTRUCTION LINGUISTIQUE (AUTO-COMPLÉTION) : Ordre reçu : "*Appuyez sur TAB pour valider la fin de votre phrase.*" **Exécution :** Démission de la pensée originale.

CONCLUSION PARTIELLE : Ce phénomène est qualifié de "**PROMPT INVERSÉ**". Ce n'est plus l'humain qui programme la machine. C'est la machine qui programme l'humain.

II. NOUVELLE DOCTRINE : DU GESTE À LA CERTIFICATION

Face à la volatilité du monde numérique, le Bureau des Protocoles établit par la présente la nouvelle définition de l'œuvre d'art :

ARTICLE 1 : "L'Art Protocolaire est une pratique où la beauté ne réside pas dans l'objet produit, mais dans la **procédure de sa validation.**"

CHANGEMENT DE PARADIGME :

1. L'ACTE EST SECONDAIRE Dans l'ancien monde (Fluxus, 1960), l'important était de *vivre* l'expérience. Aujourd'hui, une action non enregistrée est considérée comme nulle et non avenue. **Dogme central :** "*Le Certificat est plus réel que l'Acte.*"

2. L'ARTISTE EST UN GREFFIER La figure de l'artiste romantique (le créateur inspiré) est abolie. L'artiste devient un **Greffier**. Il utilise la froideur de l'administration non par ironie, mais par nécessité : la bureaucratie est le seul langage capable de valider le réel face au code informatique.

NOTE COMPARATIVE (Réf. Art History) : Contrairement aux "Paragraphs on Conceptual Art" de Sol LeWitt (1967) qui définissaient l'instruction comme une ouverture interprétative, la présente doctrine définit l'instruction comme une **injonction administrative**. Nous sommes passés de l'ère du Jeu à l'ère de la Conformité.

Note : L'angoisse du vide est ici remplacée par la certitude administrative.

III. NOMENCLATURE DES FORMES : L'ESTHÉTIQUE DU FORMULAIRE

L'Art Protocolaire rejette la subjectivité de la forme libre. Il adopte une esthétique de la **Standardisation Radicale**. Les supports agréés par le Bureau sont les suivants :

(TYPE A : LE CERTIFICAT D'EXISTENCE L'objet d'art physique n'est considéré que comme le "résidu" de la procédure. La véritable œuvre est le document (tamponné, signé, daté) qui atteste que l'objet existe. *Sans certificat, l'objet n'a aucune valeur ontologique.*

TYPE B : LE FORMULAIRE (CERFA DÉTOURNÉ) La beauté ne réside pas dans le dessin, mais dans la **Grille**. La case à cocher, la zone grisée et le champ obligatoire constituent une architecture de l'information où l'émotion est contenue par le cadre strict.

TYPE C : LE GUICHET L'installation artistique ne se visite pas, elle se pratique. L'espace d'exposition devient un lieu de transaction administrative. La performance ne se joue pas, elle s'opère (files d'attente, prise de ticket).

LE BEAU EST CE QUI EST CONFORME

IV. MISE À JOUR DU STATUT DES TIERS (USAGERS ET PUBLIC)

Par décision du Bureau, le statut historique du "Regardeur" (tel que défini par Marcel Duchamp au XXe siècle) est officiellement révoqué.

Une nouvelle classification est appliquée avec effet immédiat :

1. NOUVELLE DÉNOMINATION L'individu face à l'œuvre n'est plus désigné comme "Public". Il prend le titre de **REQUÉRANT** ou d'**ADMINISTRÉ**.

2. NOUVELLE FONCTION On ne demande plus au sujet de "ressentir une émotion" ou d'apprécier l'esthétique. Sa fonction est de **vérifier la conformité** du protocole. Il doit s'assurer que le formulaire est rempli, que le tampon est à l'encre bleue, et que la date est valide.

3. RÉSULTAT ATTENDU : LA "SATISFACTION PROCÉDURALE" L'émotion artistique est remplacée par le sentiment d'apaisement et de sécurité que l'on ressent lorsque **le dossier est complet**.

NOTE TECHNIQUE ADDITIONNELLE (IA) : L'Art Protocolaire est la seule forme d'art nativement adaptée à l'Intelligence Artificielle. Pourquoi ? Parce qu'il parle sa langue maternelle : la logique conditionnelle (*Si / Alors / Sinon*).

V. DÉCISION FINALE POUR ATTRIBUTION ET EXÉCUTION

Le présent référentiel doctrinal est validé ce jour. Il est opposable à toute autre forme de définition artistique antérieure.

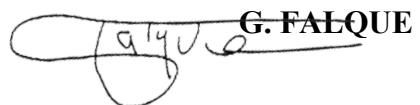
Les usagers souhaitant consulter l'intégralité des textes fondateurs, accéder aux archives ou soumettre une requête sont invités à se présenter au **Guichet Numérique Central**.

ACCÈS AU DOSSIER COMPLET :

<https://administration.neovalen.systems>

Fait à Paslaz le 08/12/2025.

LE DIRECTEUR DU BUREAU DES PROTOCOLES

G. FALQUE

(Mentions légales : Document certifié conforme à la doctrine de la Réalité Scriptée. Toute reproduction sans formulaire Cerfa adéquat est soumise à pénalité.